



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ, Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-48-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026
Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°48.04.2026

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL - Acquisition par la Commune d'un local, lot n°8, au sein du cabinet médical sis 38 chemin de la Bédoule - Parcelle cadastrée section BC n° 28.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La Commune souhaite acquérir, par vente amiable, un bien situé 38 chemin de la Bédoule, cadastré section BC n° 28 dans le centre médical de la Gavotte-Peyret, le lot n°8 pour une superficie de 19 m², proposé à la vente par la SCI JOUVENCEL.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville de dynamisation dans ce secteur de la Basse-Bédoule.

L'acquisition se fera au montant proposé par les vendeurs, soit 10 000 €.

Je vous propose de m'autoriser à concrétiser cette transaction, par la signature d'un acte authentique. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE


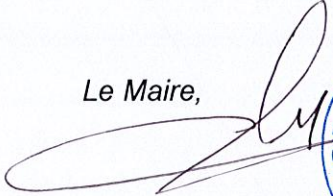
DECIDE d'acquérir un bien sis 38 chemin de la Bédoule, cadastré section BC n° 28, pour un montant de 10 000 €, appartenant à la SCI JOUVENCEL.

DESIGNE Maître Nicolas PRUDHOMME, Notaire à Marseille, à l'effet d'établir l'acte authentique afférent à cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

Le Maire,



André MOLINO

Le secrétaire de séance,

